

Barème des Honoraires

1. Négociation

Grille tarifaire pour des locaux commerciaux ou professionnels :

Vente :

< 350 000 €	7 % HT (8,40 % TTC)
De 350 000 € à 500 000 €	6 % HT (7,20 % TTC)
> 500 000 €	5 % HT (6 % TTC)
Forfait minimum	1 600 € HT (1 920 € TTC)
Avis de valeur	Forfait entre 500 € HT (600 € TTC) et 1 200 € HT (1 440 € TTC) selon la typologie du bien.

Location :

Si le loyer mensuel est supérieur à 1 000 € HT / mois :

Bail dérogatoire au décret du 30.09.1953 (≤ 2 ans)	20 % HT (24 % TTC) du loyer HT annuel
Bail professionnel (6 ans)	20 % HT (24 % TTC) du loyer HT annuel
Bail commercial et hors texte législatif	24 % HT (28,80 % TTC) du loyer HT annuel
Forfait minimum	1 600 € HT (1 920 € TTC)

Si le loyer mensuel est égal ou inférieur à 1 000 € HT / mois :

Tout type de bail	2 mois de loyer HT
Forfait minimum	900 € HT (1 080 € TTC)

Si en sus de la location se négocie :

- Le paiement d'un droit d'entrée
- Le rachat d'agencement

Rajouter aux honoraires calculés ci-dessus : 6,5 % HT (7,80 % TTC) du montant négocié.

2. Rédaction des actes

Bail, compromis de vente	750 € HT (900 € TTC)
État des lieux	420 € (504 € TTC)

3. Paiement des honoraires

Vente	Les honoraires incombent à l'acquéreur et / ou au vendeur selon le mandat
Location	Les honoraires incombent au locataire et / ou au bailleur selon le mandat
Cession d'entreprise	Les honoraires incombent au cédant et / ou au cessionnaire selon le mandat
Avis de valeur	Les honoraires incombent au propriétaire

4. Consultation et conseil

65€ HT / heure (78 € TTC / heure)

NB : TVA à 20%

4 rue Albert Londres - 44300 NANTES - 02.40.73.20.20 - nantes@nomis-ip.fr